



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 69015

Texte de la question

M. Marcel Cabiddu attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des directrices et des directeurs d'école. Des perspectives d'allègement de responsabilités de plus en plus massives accentuées de rétributions salariales peu attrayantes avaient dirigé les responsables des écoles, à la suite de l'appel du SNUipp et du syndicat des enseignants (FEN) à entamer un mouvement de grève administrative à la rentrée de septembre 2000. Une rencontre a eu lieu le 21 novembre 2000 entre ces parties et le ministère de l'éducation nationale. Aucune proposition concrète n'a abouti. Les syndicats demandent que plusieurs mesures soient prises en considérant le rôle prépondérant que le directeur exerce au sein de l'école, tant sur le plan de l'animation pédagogique que par son action de gestion administrative. La situation devenant de plus en plus préoccupante, il apparaît nécessaire de présenter concrètement l'état actuel de la fonction à travers ce glissement sensible dans les missions de l'école, qui reporte la demande sociale sur les directeurs d'école. Ces constats doivent être la source de réflexion quant à l'amélioration des conditions d'exercice et de recrutement de cette profession à travers une plus juste répartition des responsabilités associée à une revalorisation salariale des plus équitable. Il lui demande quelles mesures il entend donner à ces attentes.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Cabiddu](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69015

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6565